



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

Objet : **Marché Salé, Sucré et terroir**

Anduze le 10 mars 2023

Responsable : Alain uucianduze@gmail.com

L 'U.C.I.A d'ANDUZE organise le **Dimanche 25 juin 2023**

« Le Marché « Salée-Sucrée et terroir » »

Cette année la Marché « Salée-Sucrée et terroir ». Cette manifestation se déroulera sur le Plan de Brie en extérieur, (sauf indisponibilité technique suite à un chantier, dans ce cas, le marché sera déplacé dans la ville) ci- joint vous trouverez un bulletin d'inscription ainsi que le règlement de la Marché.

Nous vous invitons à nous renvoyer votre bulletin complété et signé avant le **1 juin 2023** accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'U.C.I.A d'Anduze. (Chèque qui sera encaissé après la manifestation) pour les exposants ayant déjà participé à une de nos manifestations. Pour les nouveaux participants le chèque sera encaissé le 15 juin 2023. Une sélection sur dossier sera faite pour tous les participants à la manifestation, tout dossier incomplet sera rejeté d'office, notamment ceux sans chèques. ***Trop d'inscription bidon servant juste de réservation au cas où ils auraient un autre marché plus intéressant et ils ne viennent pas, en prenant ainsi la place d'un autre qui n'aurait pas de place.***

« Pour ceux qui n'ont pas de chéquier, un paiement CB est possible depuis le site internet de l'ucia ; <https://www.payassociation.fr/ucia-anduze/encaissements> ». Ou virement

Précisez en objet « emplacement salé sucré »

Iban ; UCIA ANDUZE IBAN ; FR76 1009 6182 7500 0180 3030 144 - BIC ; CMCIFRPP Domiciliation CIC ANDUZE

Un chèque de caution de 20€, qui sera détruit à la fin du Marché si votre emplacement à été rendu propre, ou pour les habitués, à leur demande, sera gardé comme caution pour l'ensemble des marchés de la saison 2022. (Depuis cette mesure, nous n'avons plus de problème de propreté, aucun chèque de garantie n'a dû être encaissé depuis 2018. Merci à vous tous.

Dans tous les cas, nous ne renvoyons pas les chèques non encaissés, ils sont détruits en fin de saison.

Une sélection sur dossier sera faite pour tous les participants à la manifestation, tout dossier incomplet sera rejeté d'office. En cas de non retenu, votre chèque vous sera détruit et vous en serez informés.

Dès réception de votre dossier, Si votre candidature est retenue nous vous la confirmerons par mail.

Nous vous informons qu'il ne sera fait aucun remboursement après le 15 juin 2022.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7H et jusqu'à 8H.

Le règlement sanitaire « Covid » en vigueur à la date sera respecté par tous.

Bien sûr en cas d'annulation préfectorale pour raison sanitaire COVID, aucun chèque ne sera encaissé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Président Alain GERARD



Règlement: Marché « Salé - Sucré» ANDUZE

Dimanche 25 juin 2023

Priorité sera donnée aux producteurs régionaux

Accueil des exposants de 7h à 8h

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout ce qui, sur les stands, ne correspond pas au règlement du marché.

Le marché est ouverte au public de 9 heures à 19 heures, les stands devront être complètement installés et les véhicules sortis de la marché pour ces horaires. (Parking du Gardon à proximité).

L'exposant doit fournir lors de son inscription :

- Pour les producteurs : **Attestation d'Affiliation MSA**
- Pour les artisans : **photocopie du D1 (Répertoire des Métiers)** de moins de 12 mois.
- Pour les commerçants : **photocopie extrait de K-bis** de moins de 12 mois.
- Pour tous les exposants : **attestation d'assurance Responsabilité Civile stipulant la garantie « Marché, Salon et Marché ».**

Les prix seront affichés, les normes d'hygiènes seront respectées.

- Le comité de marché fournit l'emplacement, à charge pour l'exposant d'apporter tout le matériel d'exposition.
- La réclame à haute voix est interdite.
- Le marché a lieu en plein air sur le Plan de Brie (sauf indisponibilité technique suite à un chantier, dans ce cas, le marché sera déplacé dans la ville). Les exposants devront prévoir une protection contre les intempéries. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage occasionné aux produits.
- En cas de non-respect du règlement constaté sur place, le Comité de Sélection se réserve le droit de refuser l'exposant sans remboursement de son emplacement.

PROPRETE DES LIEUX : chaque exposant doit veiller à la propreté des lieux.

Rien ne doit être laissé après votre départ.

Vos déchets (cartons, denrées alimentaires et autres.) doivent être déposés dans les conteneurs les plus proches se trouvant sous les quais à 50m du Plan de Brie et non dans les petites poubelles prévues pour les promeneurs.

Votre chèque de caution sera détruit à la fin de la manifestation si vous avez respecté ses consignes ou pour les habitués, à leur demande, sera gardé comme caution pour l'ensemble des marchés de la saison 2023, et détruit en fin de saison.

Nous vous rappelons qu'il ne sera fait aucun remboursement à partir du 15 juin 2023 si vous n'utilisez pas votre place. La météo n'est pas une excuse d'annulation de votre présence, si le marché est maintenu.



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERÇANTS INDUSTRIELS ARTISANTS

Bulletin d'inscription *Marché « Salée-Sucrée » Anduze*

Le Dimanche 25 juin 2023

Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville Tél.

E-mail (OBLIGATOIRE)

ACTIVITÉ : *(cochez votre réponse)*

☐ Producteur

☐ Artisan

☐ Commerçant/revendeur

☐ 1^{ère} participation

☐ Déjà participé

LISTE COMPLÈTE DES PRODUITS PROPOSÉS :

.....
.....
.....

Jusqu'à 3m : **30 €(3ml compris)** métrage désiré : 3m ☐

De 4 à 6m : **5 €** le mètre supplémentaire. Métrage désiré : 4m ☐ 5m ☐ 6m ☐

Soit Nombre de mètres 3 + =ML = 30€ +* 5 = €

+ CHEQUE DE CAUTION : **20€** ☐ Détruit à la fin du Marché, si emplacement propre

☐ A conserver pour d'autres marchés de la saison 2022, détruit en fin de saison

Barnum (ne seront pas en partie centrale du marché) ☐ *Parasol* ☐

L'électricité est disponible sur le plan de Brie, équipez-vous de vos rallonges aux normes et en bon état de fonctionnement.

Attention :

Ne seront prises en compte que les inscriptions accompagnées de(s) chèque(s) et des justificatifs demandés.

L'exposant certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Signature, précédée de la mention «lu et approuvé »;

À RETOURNER AVANT LE 1 juin 2023